

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELLEVUE

Procès-verbal relatif à la 26^{ème} séance du Conseil municipal du mardi 5 février 2019
à 20h30

Sont présents :	M.	FABBI	Daniel, Maire
	M.	VIRET	Jean-Daniel, CA
	M.	TASCHINI	Bernard, CA
Conseil municipal :	M.	ANKLIN	Dominique
	M.	BASCHY	Marc-André
	M.	BEAUVERD	Marcel
	M.	BOVO	Raymond
	M.	CARTIER	Jean-Jacques
	Mme	CHONG	Laurence
	Mme	CLIVAZ BEETSCHEN	Yvette
	M.	FAVRE	Michel
	Mme	GATTI	Sonia
	Mme	HURNY	Anne-Catherine
	M.	KESTIN	Yair
	M.	LUYET	Frédéric, Président
	M.	PAIS	Marco
	M.	RÜEGSEGGER	Gérald
	Mme	SCHOPFER SANDOZ	Mylène
	Mme	TOZAR	Marilyne
	Mme	ZOLFANELLI	Mariella
Secrétaire du cm et procès-verbaliste :	M.	MATTI	Aurélien
Excusé :	M.	JIMENEZ	Ruben
	M.	MÉTAYER	Grégoire

Séance ouverte à : 20h30
Séance levée à : 23h06

L'ordre du jour est le suivant :

1. Assermentation d'un nouveau membre du Conseil municipal,
2. Mise à jour du tableau des commissions,
3. Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 11 décembre 2018,
4. Communications du bureau du Conseil municipal,
5. Communications du Conseil administratif,
6. Rapport des commissions et des groupements intercommunaux,
7. Résolution relative à l'adoption du plan directeur communal,
8. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de F 6'250'000.- (TTC) destiné aux aménagements des routes des Romelles et de Lausanne en lien avec le développement du quartier Champ-du-Château,
9. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de F 1'600'000.- (TTC) destiné à la construction de nouveaux collecteurs à Champ-du-Château,
10. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de F 340'000.- (TTC) destiné aux travaux préalables en lien avec le développement du quartier de Champ-du-Château,
11. Délibération relative à la modification des statuts et du règlement de la Fondation de la Commune de Bellevue pour la construction et la gestion de Logements (FLB),
12. Stratégie relative au futur des bâtiments des parcelles Gitana,
13. Démolition des bâtiments sis route de Lausanne 316 et 318,
14. Résolutions, motions, questions, propositions individuelles,
15. Proposition du Conseil administratif,
16. Divers,
17. Naturalisations ordinaires, huis clos,

Il est 20h30, M. LE PRESIDENT ouvre cette 26^{ème} séance du Conseil municipal et salue la présence de M. LE MAIRE, de MM. Les Conseillers administratifs, de Mmes et MM. Les Conseillères et Conseillers municipaux, de M. le Secrétaire du Conseil municipal, de la presse et du public.

Il excuse MM. JIMENEZ et METAYER.

M. LE PRESIDENT demande s'il y a des remarques sur l'ordre du jour et constatant que l'unanimité des membres présents approuve la version transmise par le bureau du Conseil municipal, il entame le point 1.

1. Assermentation d'un nouveau membre du Conseil municipal,

M. LE PRESIDENT rappelle que Mme Delphine SCHIAVO-ABEL a transmis sa démission avec effet au 31 décembre 2018.

En remplacement, M. Raymond BOVO, vient-ensuite sur la liste PLR, a accepté la fonction de conseiller municipal de la Commune de Bellevue.

En respect de l'article 8 de la loi sur l'administration des communes (LAC), M. BOVO peut prêter serment aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT demande à toute l'assemblée de bien vouloir se lever afin de procéder à l'assermentation :

M. Raymond BOVO.

Le texte de la prestation de serment est le suivant :

**« Je jure ou je promets solennellement :
d'être fidèle à la République et canton de Genève ;
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement
les devoirs de ma charge ;
de garder le secret de fonction sur toutes les informations que
la loi ne me permet pas de divulguer.**

M. Raymond BOVO dit : « Je le promets »

Il est applaudi par l'assemblée.

M. LE PRESIDENT annonce que M. BOVO peut maintenant siéger au sein du Conseil municipal. Il lui demande, s'il le souhaite, de se présenter en quelques mots. Le nouveau venu n'ajoute rien.

M. LE PRESIDENT lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil municipal.

2. Mise à jour du tableau des commissions,

M. LE PRESIDENT communique que suite à l'élection d'un nouveau conseiller municipal, il s'agit de mettre à jour le tableau des commissions 2015-2020. Les changements proposés par le groupe PLR, par la voix de son représentant, M. BASCHY, sont les suivants :

- Mme CHONG reprend les places laissées vacantes par Mme SCHIAVO-ABEL, à savoir la Présidence de la commission culture et loisirs, la Vice-présidence de la commission sociale et la qualité de représentant au conseil consultatif du groupement intercommunal pour la crèche (GIC).
- M. BOVO reprend la fonction de membre dans les commissions dans lesquelles Mme CHONG siège désormais dans une autre fonction, à savoir culture et loisirs et sociale.
- M. BOVO reprend en outre la place de Mme CHONG comme membre du groupe du développement durable.

M. LE PRESIDENT demande qui approuve cette nouvelle composition des commissions, législature 2015-2020 :

15 oui, 0 non et 1 abstention.

La nouvelle composition telle qu'elle vient d'être votée est la suivante :

Commission	Présidence	Vice-présidence	Membres
Réclamations	Jean-François RUCHET (PLR)	Marc-André BASCHY (PLR)	Grégoire MÉTAYER (PLR) Edward DOMMEN (BDA) Sandra BRANCO SCHNEIDER (PDC)
Finances & administration	Frédéric LUYET (PLR)	Dominique ANKLIN (BDA)	Jean-Jacques CARTIER (PLR) Grégoire MÉTAYER (PLR) Mylène SCHOPFER-SANDOZ (PLR) Yvette CLIVAZ-BEETSCHEN (BDA) Yair KESTIN (BDA) Michel FAVRE (PDC)
Sociale	Gérald RÜEGSEGGER (BDA)	Laurence CHONG (PLR)	Raymond BOVO (PLR) Grégoire MÉTAYER (PLR) Marco PAIS (PLR) Marilyne TOZAR (BDA) Mariella ZOLFANELLI (BDA) Sonia GATTI (PDC)
Bâtiments & travaux publics	Marc-André BASCHY (PLR)	Yair KESTIN (BDA)	Mylène SCHOPFER-SANDOZ (PLR) Marcel BEAUVERD (PLR) Yvette CLIVAZ-BEETSCHEN (BDA) Michel FAVRE (PDC)
Culture & loisirs	Laurence CHONG (PLR)	Sonia GATTI (PDC)	Raymond BOVO (PLR) Ruben JIMENEZ (PLR) Yvette CLIVAZ-BEETSCHEN (BDA) Mariella ZOLFANELLI (BDA)
Sécurité	Jean-Jacques CARTIER (PLR)	Anne-Catherine HURNY (BDA)	Ruben JIMENEZ (PLR) Marco PAIS (PLR) Marilyne TOZAR (BDA) Sonia GATTI (PDC)
Aménagement	Dominique ANKLIN (BDA)	Marcel BEAUVERD (PLR)	Jean-Jacques CARTIER (PLR) Marc-André BASCHY (PLR) Marco PAIS (PLR) Gérald RÜEGSEGGER (BDA) Yair KESTIN (BDA) Sonia GATTI (PDC)

Instance	Présidence	Vice-président	Membres
GIC (crèche)			Gérald RÜEGSEGGER (BDA) Laurence CHONG (PLR)
GIVB (vigne blanche)			Marco PAIS (PLR) Marilyne TOZAR (BDA) Adriana LOPES DUPUIS (PDC)
GICORD (compostage)			Michel FAVRE (PDC)
GLRD (Législatifs)			Président(e) du CM Dominique ANKLIN (BDA)
Comité de pilotage DD	Frédéric LUYET (PLR)	Yair KESTIN (BDA)	Michel FAVRE (PDC)
Groupe DD	Yair KESTIN (BDA)	Frédéric LUYET (PLR)	Raymond BOVO (PLR) Marc-André BASCHY (PLR) Grégoire MÉTAYER (PLR) Anne-Catherine HURNY (BDA) Mariella ZOLFANELLI (BDA) Dominique ANKLIN (BDA) Michel FAVRE (PDC)

3. **Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 11 décembre 2018,**

M. LE PRESIDENT parcourt page après page le procès-verbal du 11 décembre 2018.

Ne constatant aucune remarque, M. LE PRESIDENT procède au vote pour approbation :

14 oui, 0 non et 2 abstentions.

4. **Communications du bureau du Conseil municipal,**

Au nom du bureau du Conseil municipal, M. LE PRESIDENT transmet les informations suivantes :

- Comme les membres du Conseil le savent sans doute, M. Daniele TODSCHINI, Directeur du service technique, a perdu son papa le 15 janvier. Une carte circule à son attention.
- Carnet rose, Mme ZOLFANELLI est devenue coup sur coup deux fois grand-mère : Stella née le 13 novembre et Louis né le 30 décembre. Autre carnet rose, la naissance le 9 janvier de Liv, cinquième petite-fille de Jean-Daniel Viret, fille d'Emilie. Les félicitations d'usage sont suivies d'applaudissements nourris pour chacune de ces bonnes nouvelles.
- Le tableau des jetons de présence du 2^{ème} semestre 2018 est à disposition sur CMNet et un exemplaire est en circulation pour consultation.
- Il reste des billets pour le hockey, le football et le basket à pourvoir. Les listes d'inscription circulent.
- Comme proposé dans le budget 2019, une « garden party » entre employés et élus communaux est prévu et la date a été fixée au vendredi 30 août dès 18h00. De plus amples détails suivront.
- Le week-end proposé pour la sortie du Conseil municipal les 19 et 20 octobre ne convient pas. Le bureau reviendra par conséquent avec une autre proposition de date.
- Divers documents personnels ou individuels sont placés sur les tables.

5. **Communications du Conseil administratif,**

M. LE PRESIDENT donne la parole à M. LE MAIRE qui la transmet à M. VIRET pour qu'il puisse faire état de ses communications :

- La commission culturelle du groupement des communes de la rive-droite du lac (GCRDL) a mis un terme à la collaboration avec Léman Bleu télévision à fin 2018 dans le cadre de l'émission #local. Pour rappel, la commission de la concurrence de la Confédération (COMCO) a pointé du doigt la distorsion de concurrence entre communes genevoises puisque celles de la rive-droite du lac bénéficiaient de plus de reportages que les autres communes. Léman Bleu télévision est revenu auprès des communes de la rive-droite pour proposer d'autres formes de communication. Du point de vue de ce groupement, il n'a pas semblé opportun de s'engager mais chaque commune reste libre d'aller ou non de l'avant indépendamment des autres.
- L'association des chauffeurs bénévoles de Versoix (ACBV) recherche activement des chauffeurs et téléphonistes bénévoles. Un tous-ménages a été lancé sur Bellevue. Cette collaboration a débuté en janvier 2019.

- Le groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), en collaboration avec l'association des parents d'élève de Bellevue (APEB), a lancé un projet « bonhomme hiver » qui aura lieu le 21 mars sur l'espace vert au centre du village, non loin de la mairie. La commune de Bellevue s'associe à cet évènement. Espérons que nombreux seront les enfants et parents à prendre part à cette manifestation qui consistera à incinérer ce bonhomme hiver préparé par les enfants dans le cadre du GIAP.
- L'assemblée générale des cuisines scolaires s'est tenue en janvier. Le nombre de repas servis a augmenté de 5% l'année dernière. Le bénéfice se monte à F 18'000.- et ce malgré le fait que la subvention de la commune a baissé de F 2.50 à F 2.- par repas. La situation financière de l'association est très saine puisqu'il y a F 137'000.- en caisse, ce qui correspond à 4 mois et demi de fonctionnement.
- La commission sociale du groupement des communes de la rive-droite du lac (GCRDL) a rendez-vous le 26 mars avec M. POGGIA, Conseiller d'Etat, pour traiter de la question des proches-aidants.
- Le repas annuel avec les enseignants s'est déroulé à satisfaction de ses participants au restaurant du centre sportif de la vigne blanche, la 3^{ème} mi-temps, le 23 janvier.
- Le mardi 12 février, l'assemblée générale de l'association des riverains de l'aéroport de Genève (ARAG) siègera à la salle communale en présence de M. HODGERS, Conseiller d'Etat. La séance publique puis l'apéritif se tiendront à 19h00.
- Une séance publique au sujet de la halte des Tuileries des CFF sera organisée à la salle communale le mercredi 13 février.
- Une séance « Evomoov », organisée par les TPG, s'est tenue le 17 janvier dernier, en présence de M. DAL BUSCO, Conseiller d'Etat, au Bachet-de-Pesay. Il a été question du Léman Express qui devrait diminuer d'environ 12% la circulation en ville. Les TPG ont quant à eux souligné le changement complet de paradigme par le rabat de ses usagers sur les gares. Le prolongement de certaines lignes de tram et l'installation de deux nouvelles lignes TOSA ont aussi été évoqués.
- Le 17 janvier, une séance s'est tenue à l'Aéroport au sujet du PSIA mais peu d'éléments nouveaux en ressortent. M. SCHNEIDER, Directeur de l'aéroport, a ouvert la porte à la priorisation des destinations de qualité plutôt qu'une offre opportuniste. L'aéroport limitera le trafic après 22h00 et les avions bruyants, ces derniers impactant sensiblement l'enveloppe de bruit puisque leur intégration dans le calcul implique l'application d'un coefficient de multiplication de dix.
- Le sondage au sujet de la mobilité des employés de la commune ou d'entités subventionnées par celle-ci avec employés a connu un nombre de réponses intéressant avec plus de 70 retours.
- Ce jour-même, une séance a été organisée avec les TPG et la commune de Collex-Bossy au sujet des changements des lignes et des horaires des transports publics et notamment sur la question du carrefour Vireloup-Colovrex-Valavran. La commune de Collex-Bossy a pu transmettre ses doléances et les TPG ont tenté de donner un certain nombre de réponses. Il n'y a aucune décision de prise à ce jour puisque les statistiques de fréquentation sur ce carrefour sont encore attendues. On sait d'ores et déjà qu'il y a une diminution des montées et descentes. L'idée consisterait à améliorer la communication aux habitants de Collex. A noter encore que de nouveaux véhicules fonctionneront très prochainement sur les lignes Z et U. Il s'agit de bus à motorisation hybride, avec diminution de la consommation et du bruit, surtout au démarrage. Ils sont plus petits donc plus adaptés aux carrefours des communes. Ils seront reconnaissables à leur nouvelle ligne graphique externe. Ce seront les premiers du genre en circulation sur le réseau genevois.

La parole est donnée à M. TASCHINI :

- L'ilotier du poste de Police de Versoix, M. Laurent THEVENAZ, a changé d'affectation et sera remplacé par Mme Alexandra DI LORENZO.
- S'agissant de la décision de dissoudre le groupement intercommunal de la PCI Tuileries, la dernière commune qui devait se déterminer, Pregny-Chambésy, l'a fait le 22 janvier. Toutes les communes se sont prononcées favorablement et la signature pourra se tenir une fois le délai référendaire passé.
- Dans le budget de fonctionnement 2019, l'enveloppe dévolue à la Police municipale du Grand-Saconnex avait été augmentée dans le but de renforcer les effectifs. Il fallait pour cela que les autres communes adhèrent également à ce projet mais malheureusement cela ne s'est pas réalisé. Il s'agira d'envisager des solutions en vue de la période estivale même si le renforcement serait souhaitable sur toute l'année à la vue des nombreux cambriolages subis ces derniers temps.
- Au sujet de la Fondation Pré-Bois, pour la piscine olympique, la commune de Genthod vote sur ce sujet ce soir. Deux communes ont dit non, Russin et Pregny-Chambésy. L'intention de Meyrin, commune à l'origine du projet, est d'attendre la fin des votes et d'envisager avec tous les Magistrats la stratégie à adopter.
- Un appartement de 6 pièces et demie n'a intéressé personne parmi les gens inscrits à la Fondation, il sera donc proposé à des personnes n'ayant aucun lien avec Bellevue.
- Pour rappel, un évènement dans le cadre du festival Antigél se tiendra à Bellevue cette semaine.

Mme ZOLFANELLI demande, au sujet de la police, la manière d'atteindre l'ilotier.

M. TASCHINI répond qu'il s'agit de composer le 117 car l'ilotier a plutôt des horaires administratifs et a pour mission de coordonner les interactions entre les différents intervenants. Ce n'est pas son rôle d'aller sur le terrain pour une question de trafic de drogue, par exemple, mais il a des collègues spécifiques pour ce faire.

M. LE MAIRE fait état de ses communications :

- Les décisions favorables du Département Présidentiel relatives aux délibérations du Conseil municipal du 13 novembre ont été reçues le 15 janvier 2019 :
 - o Crédit de F 100'000.- pour le mobilier de la mairie,
 - o Cautionnement de la Fondation pour un emprunt de F 7'250'000.-,
 - o Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) 2019 de F 195'800.-.
- M. PECLAT, des services extérieurs, devrait revenir travailler le 1^{er} mars suite à son accident.
- Suite au départ à la retraite annoncé de M. DOS SANTOS, un poste d'horticulteur a été mis au concours. Une soixantaine d'offres ont été reçues, cinq ont été sélectionnées et une personne a été choisie. Il faut encore que le Conseil administratif en parle avant de donner son nom en séance du Conseil municipal.

- Une place de travail sera ouverte afin de soutenir le service technique. La prochaine séance de commission Finances et administration communale verra se dérouler l'explication de la stratégie envisagée et la demande de financement y relatives.
- A Port Saladin, en lien avec le crédit d'investissement d'un montant de F 1'460'000.-, des travaux lacustres complémentaires doivent être entrepris dans le courant du mois de mars, période à laquelle le lac est au plus bas et permet donc l'opération. Le dépassement est de l'ordre d'un montant de F 160'000.-. Il s'agit de travaux urgents. La commission Bâtiments et travaux publics a préavisé favorablement et celle des Finances sera consultée à la prochaine séance.
- Pour le chemin Aux-Folies, la commission Aménagement a recommandé d'instaurer une zone 20 km/h. Après prise de contact avec l'office cantonal des transports (OCT – anciennement DGT), ce n'est pas possible car il n'y a pas de commerce. Il s'agirait à cet endroit de prolonger la zone 30 km/h existante du chemin de la Chênaie. La réponse est ambiguë car il a été récemment possible de le faire au chemin des Chânets. Le sujet doit encore être creusé, il ne s'agit ici que d'une information.
- Les soumissions pour les classes supplémentaires au bâtiment parascolaire des Aiglons sont toutes rentrées et il s'agira de traiter du sujet en commission Finances et administration communale en vue d'un financement permettant l'accomplissement des travaux cet été.

M. LE PRESIDENT remercie l'Exécutif et poursuit l'ordre du jour.

6. Rapport des commissions et des groupements intercommunaux,

M. LE PRESIDENT mentionne les dernières séances de commissions et propose de rapporter :

Finances & administration communale / 8 janvier	(M. ANKLIN)
Sécurité / 14 janvier	(M. CARTIER)
Copil DD / 15 janvier	(M. KESTIN)
Sociale / 21 janvier	(M. RÜEGSEGER)
Aménagement élargie à Bâtiments et travaux publics / 22 janvier	(M. ANKLIN et M. BASCHY)
Groupe DD / 29 janvier	(M. KESTIN)

M. ANKLIN indique, pour la dernière séance en date de la commission Finances et administration communale, que les points traités étant à l'ordre du jour de la présente séance, il n'en fera pas mention ici mais au point spécifique.

M. CARTIER ne souhaite pas rapporter pour la commission Sécurité.

M. KESTIN rapporte pour les instances du développement durable dont l'axe principal de travail cette année est le transport. Il s'agit de mettre en place des mesures incitatives et coercitives suite au sondage effectué auprès des employés des instances publiques et parapubliques du centre du village. En outre, un questionnaire en lien avec les voitures amenant les enfants à l'école va être entrepris. Un stand est prévu à Festibel' pour aider les jeunes qui manifestent pour le climat à se faire entendre. Enfin, il lance un appel à candidature aux Conseillers municipaux qui ne font pas partie des instances du développement durable pour aider lors de Festibel'.

Mme SCHOPFER SANDOZ demande où en est le pédibus ce à quoi M. KESTIN répond que le questionnaire doit précisément faire état de la situation pour ensuite trouver une solution.

M. VIRET complète, au sujet de pédibus, que la motivation est présente mais le nombre de personnes prêtes à s'investir n'est pas suffisant.

M. RÜEGSEGGER indique que leur site internet vient d'être remis à jour et que la coordination romande du pédibus est tenue par une Belleviste.

M. RÜEGSEGGER rapporte pour la commission sociale pour laquelle la dernière séance s'est portée sur la situation de la halte-garderie Le Petit Chevalier. La séance n'ayant pu se tenir avant la fin de l'année 2018, c'est la commune de Collex-Bossy qui a renfloué le déficit. Le comité par intérim a en outre un projet de baisse de prix des places non-subventionnées prévu pour fin février. La baisse n'est pas soutenue par les commissaires. Par contre, le projet de la réintroduction d'un ou deux repas par semaine a été apprécié. Ils sont à la recherche de mamans de jour ou envisagent une synergie avec le restaurant scolaire pour ce faire. Le sujet était très intéressant et un courrier de remerciements partira prochainement. Par ailleurs, la commission souhaiterait réunir les autres commissaires des autres communes pour discuter de la politique de la petite enfance et le subventionnement des différentes entités. Le travail a été fait entre Exécutifs mais il semble temps de « passer la deuxième » avec les délibératifs.

M. BASCHY, pour la séance combinée entre les commissions Aménagement et Bâtiments et travaux publics, décrit les objets examinés, à savoir un préavis pour la conversion des locaux parascolaires en locaux scolaires et l'acquisition du mobilier y relatif, le préavis sur les travaux lacustres et celui concernant l'acquisition du mobilier pour le futur club house de Saladin. M. ANKLIN ajoute que les deux commissions prennent l'habitude de se réunir ensemble afin de faire avancer les débats et les sujets de manière plus adéquate.

Personne ne désirant plus rapporter, M. LE PRESIDENT poursuit l'ordre du jour de la séance.

7. Résolution relative à l'adoption du plan directeur communal,

M. LE PRESIDENT transmet la parole à M. ANKLIN qui se réjouit que cet objet arrive à terme après plus de deux ans de travail acharné. Le Magistrat en charge du département du territoire a validé le projet de plan directeur de la commune de Bellevue avec quelques amendements d'ordres techniques. Il s'agit ici d'adopter formellement une résolution permettant d'inviter le Conseil d'Etat à entériner ce document. Il rappelle que Bellevue est très en avance en comparaison aux autres communes genevoises et particulièrement de la rive-droite, dont certaines n'ont même pas envisagé de commencer le processus. Plus de vingt séances, des séances publiques et la consultation de citoyens ont été nécessaires pour aboutir à un plan directeur communal de deuxième génération dans les délais impartis.

M. VIRET commence son intervention en remerciant M. ANKLIN, les commissaires, le Directeur du service technique et les mandataires pour le travail accompli. Le moment est solennel et il répète les chiffres et le processus précédemment mentionnés par M. ANKLIN. Il invite l'assemblée à adopter cette résolution. Il demande à M. le Secrétaire du Conseil municipal de projeter un plan de l'état de situation des communes genevoises. En résumé, après la commune de Meinier, on peut estimer que Bellevue est la deuxième commune du Canton à avoir fait le travail complet de refonte de son plan directeur communal. Les autres communes de la rive-droite ont commencé ce travail à l'exception du Grand-Saconnex et de Versoix.

Mme HURNY demande pourquoi certaines communes ne doivent pas s'acquitter de cette tâche ce à quoi M. VIRET répond que les communes de moins de mille habitants en sont exemptées.

L'assemblée n'ayant pas de remarque, M. LE PRESIDENT lit le projet de délibération et le soumet au vote :

16 oui, c'est l'unanimité

La résolution qui vient d'être adoptée est la suivante :

Résolution relative à l'adoption de la mise à jour du plan directeur communal (PDCom)

Séance du Conseil municipal du mardi 5 février 2019

vu l'adoption du plan directeur cantonal (PDCn) 2030 par le Grand Conseil le 20 septembre 2013 et approuvé par la Confédération le 29 avril 2015,

vu que la dernière révision du plan directeur communal a été adoptée le 26 septembre 2000,

vu la volonté des autorités communales de mettre à jour le plan directeur communal (PDCom) de 2^{ème} génération,

vu le mandat attribué aux bureaux Urbaplan, RGR ingénieurs conseils SA et Ecotec Environnement SA,

vu la vingtaine de séances de la commission Aménagement pour la mise à jour du plan directeur, tenues de 2016 à 2018,

vu la consultation des communes voisines,

vu les discussions intervenues avec le Département du Territoire (DT),

vu le projet de PDCom établi conjointement par le bureau Urbaplan, RGR ingénieurs conseils SA et Ecotec Environnement SA,

vu la tenue de séances publiques les 17 mai 2017 et 26 avril 2018,

vu la consultation publique de 30 jours intervenue du 23 avril au 22 mai 2018, mise en œuvre par les autorités communales et ayant fait l'objet d'une publication dans la Feuille d'Avis Officielle du 23 avril 2018,

vu les observations reçues par la commune,

vu les nouvelles modifications apportées à ce projet de PDCom,

vu la transmission de l'ultime version pour accord au DT, version du 22 novembre 2018,

vu le courrier du Conseiller d'Etat responsable du département du territoire (DT) du 6 décembre 2018 informant la commune qu'il accepte ce projet de plan,

vu que le PDCom est globalement conforme au PDCn 2030,

vu le préavis favorable de la commission Aménagement lors de sa séance du mardi 22 janvier 2019,

vu la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LALAT - L 1 30), et plus particulièrement l'article 10 relatif aux plan directeurs localisés,

conformément aux articles 29, alinéa 3, et 30A, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 16 oui, c'est l'unanimité

1. D'adopter le plan directeur communal dans sa version datée du 22 novembre 2018,
2. D'inviter le Conseil administratif à transmettre ce plan directeur communal au Conseil d'Etat en vue de son approbation,
3. De demander au Conseil d'Etat de statuer dans un délai de 60 jours, conformément à l'article 10, alinéa 7, de la LALAT,
4. De déterminer son entrée en vigueur au jour de l'arrêté du Conseil d'Etat.

8. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de F 6'250'000.- (TTC) destiné aux aménagements des routes des Romelles et de Lausanne en lien avec le développement du quartier Champ-du-Château,

M. LE PRESIDENT transmet la parole à M. ANKLIN qui indique que c'est une décision d'importance pour le développement de la commune avec Champ-du-Château et qui implique l'aménagement de toutes les voies de communication dans le secteur. Ce sont des montants importants mais inévitables. Si le montant total semble être à la charge exclusive de la commune, en réalité ce n'est pas le cas puisqu'il y aura des participations multiples (cantonales, fédérales, privées). Il s'agit également de ne pas tarder afin de permettre d'offrir les meilleures conditions-cadres aux futurs habitants et employés.

M. LE MAIRE remercie son préopinant pour les propos qu'il vient de tenir et avec lesquels il se dit en parfait accord. Avec l'expérience qui est la sienne à la tête de la commune, il tient à rappeler l'investissement qui avait été fait pour le quartier de la Roselière qui était déjà une décision importante à l'époque. Il estime que, cette-fois-ci, l'enjeu est encore plus conséquent. Il s'est agi de négocier avec les partenaires concernés pendant plus de deux ans pour signer une convention en vue de la réalisation de ces travaux. Le montant est établi à F 6'250'000.- et il est nécessaire de le voter pour prétendre à obtenir des financements conséquents. Le Conseiller d'Etat en charge des infrastructures s'est engagé à proposer au Conseil d'Etat d'augmenter la participation cantonale qui se monte actuellement à environ F 168'000.- sur un total de F 14'000'000.-. L'accord de principe porte sur F 1'000'000.-. Le montant à voter est certes imposant mais il sera largement compensé dans une dizaine d'années. Les travaux devraient se dérouler dans les années 2020 à 2021 et à l'heure actuelle, les montants estimés ont une variabilité de plus ou moins 10 %. Il n'est pas possible d'être plus précis à l'heure actuelle mais M. LE MAIRE, qui ne se représentera pas aux prochaines élections et qui ne sera dès lors plus en fonction au moment de la réalisation de ces travaux, se dit confiant par rapport aux décisions prises en fonction des éléments connus à ce jour.

Mme SCHOPFER SANDOZ relève l'importance de la participation supérieure du Canton dans ce secteur car c'est ce point sur lequel les commissaires ont insisté pour aller de l'avant avec ce crédit.

16 oui, c'est l'unanimité

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de F 6'250'000.- (TTC) destiné aux aménagements des routes des Romelles et de Lausanne en lien avec le développement du quartier Champ-du-Château

Séance du Conseil municipal du mardi 5 février 2019

vu la loi générale des zones de développement et son règlement d'application,

vu les statuts du fonds intercommunal d'équipement (FIE) et son règlement,

vu le Plan localisé de quartier (PLQ) Champ-du-Château n°29902-506 adopté par le Conseil d'Etat le 11 janvier 2017,

vu le futur développement du quartier Champ-du-Château,

vu la volonté des autorités communales de Bellevue d'améliorer l'infrastructure nécessaire au soutien de la mobilité collective,

vu la volonté des autorités communales de Bellevue de maintenir l'éclairage public sur les aménagements routiers,

vu les impacts conséquents que les projets de construction à Champ-du-Château auront sur les routes des Romelles et de Lausanne,

vu le courrier de la direction générales des transports (DGT) du 20 octobre 2015, l'Office fédéral des routes (OFROU) a été informé des différents projet de développement du secteur : Plan localisé de quartier « Champ-du-Château, zone industrielles de Valavran, futur P+R des Tuileries,

vu le plan des aménagements du groupement VERO,

vu le planning intentionnel de réalisation des équipements du groupement VERO,

vu les phasages dans le cadre des projets des routes nationales,

vu le projet de convention entre la Confédération suisse et la République et canton de Genève, la commune de Bellevue, la Banque Lombard Odier & Cie SA, le Groupement C2I Comptoir d'Investissement Immobiliers SA, Constructions Perret SA et Favre & Guth SA,

vu que les trottoirs et pistes cyclables, actuellement propriétés de l'OFROU, seront, à la fin de la réalisation, cédés à titre gratuit à la commune de Bellevue,

vu la répartition des frais convenue entre la Confédération, propriétaire de la route des Romelles, le Canton, propriétaire de la route de Lausanne, et la commune de Bellevue,

vu le tableau de répartition des coûts estimatif total établi par le groupement VERO en date du 9 novembre 2018 d'un montant de F 14'450'000.-,

vu que les dépenses liées aux honoraires et frais seront payées directement par les diverses parties à l'OFROU, tandis que celles liées aux travaux de construction seront payées directement à l'entreprise adjudicatrice pour les travaux,

vu la participation de la Commune de F 6'250'000.-,

vu la demande de financement qui sera déposée par la commune au Fonds intercommunal d'équipement (FIE) pour les travaux d'équipements précités, qui peut les financer à concurrence de 75% de leurs coûts plafonnés aux montants du standard de référence de F 700.- TTC par m² de voie de

communication publique pour leur réalisation, leur adaptation et leur modification, soit un total de F 2'800'000.-,

vu le préavis favorable des commissions Aménagement et Bâtiments et travaux publics lors de la séance du lundi 26 novembre 2018,

vu le préavis favorable de la commission Finances et administration communale lors de la séance du mardi 8 janvier 2019,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 16 oui, c'est l'unanimité

1. De réaliser les travaux d'aménagement des routes des Romelles et de Lausanne,
 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de F 6'250'000.- (TTC) destiné à la réalisation de ces travaux,
 3. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
 4. D'amortir la dépense nette de F 6'250'000.- sous déduction de la rétrocession obtenue du fonds intercommunal d'équipement (FIE), soit F 2'800'000.-, - au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023,
 5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence maximum du crédit brut afin de permettre l'exécution de ces travaux,
 6. De subordonner cette délibération à la signature de la convention par tous les partenaires concernés par les projets de construction du futur quartier de Champ-du-Château.
-

9. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de F 1'600'000.- (TTC) destiné à la construction de nouveaux collecteurs à Champ-du-Château,

M. LE PRESIDENT transmet la parole à M. ANKLIN qui estime que le sujet n'est de la compétence de la commission Aménagement mais plutôt de celle de la commission Bâtiments et travaux publics et transmet par conséquent la parole à son Président M. BASCHY qui se contente d'indiquer un préavis favorable à l'unanimité

M. LE MAIRE précise que ce sont des travaux nécessaires et coûteux, bien que peu visibles *in fine*. Ils démarreront bientôt. C'est le rôle de la commune d'aménager de telles infrastructures. Il y aura un retour financier du fond intercommunal d'assainissement (FIA) grâce au vote de cette délibération.

Mme HURNY demande quel secteur est impacté par ce vote et s'il s'agit du montant prévu pour la partie sud de la route de Lausanne ce à quoi M. LE MAIRE, appuyé par les propos de M. ANKLIN, répond qu'il s'agit des collecteurs sur l'ensemble de la parcelle mais que le montant mentionné est un autre sujet qui sera abordé ultérieurement.

M. LE PRESIDENT donne lecture du projet de délibération et le soumet au vote :

16 oui, c'est l'unanimité

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de F 1'600'000.- (TTC) destiné à la construction de nouveaux collecteurs à Champ-du-Château

Séance du Conseil municipal du mardi 5 février 2019

vu le Plan localisé de quartier (PLQ) Champ-du-Château n°29902-506 adopté par le Conseil d'Etat le 11 janvier 2017,

vu le dépôt du dossier d'autorisation de construire enregistré sous le DD 111874/1 en date du 31 août 2018,

vu la nécessité de construire de nouveaux collecteurs pour permettre la réalisation des constructions prévue au lieu-dit Champ-du-Château conformément à la législation applicable en matière de gestion de l'eau,

vu le mandat confié au bureau d'ingénieur civil SGI Ingénierie SA, par le Conseil administratif, pour l'étude de ce projet d'assainissement,

vu le projet de construction de collecteurs élaboré par le bureau d'ingénieur, daté du 2 octobre 2018,

vu le démarrage des travaux en 2019,

vu le devis relatif à la construction des collecteurs d'eaux usées (EU) et eaux pluviales (EP) pour un montant total de F 1'600'000.- (TTC),

vu l'examen technique et financier du dossier effectué par le département des infrastructures (DI) et plus particulièrement de la direction générale de l'eau et la validation du projet par cette dernière,

vu la demande en cours de l'approbation du plan financier et la promesse d'octroi du financement par le Conseil du fonds intercommunal d'assainissement (FIA), pour un total de F 700'000.-,

vu la participation des promoteurs de F 736'000.-,

vu le préavis favorable des commissions Aménagement et Bâtiments et travaux publics lors de la séance du lundi 26 novembre 2018,

vu le préavis favorable de la commission Finances et administration communale lors de sa séance du lundi 3 décembre 2018,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 16 oui, c'est l'unanimité

1. D'autoriser le Conseil administratif à la construction de nouveaux collecteurs des eaux pluviales et des eaux usées au futur quartier de Champ-du-Château,
 2. D'ouvrir un crédit d'investissement jusqu'à concurrence d'un montant total de F 1'600'000.-, dont à déduire la TVA récupérable au titre d'impôt préalable destiné à la réalisation de ces travaux,
 3. De prendre acte que ce crédit sera financé, tout ou partie, d'une part avec la contribution des promoteurs à hauteur de F 736'000.- et d'autre part avec une contribution du fonds intercommunal d'assainissement (FIA), soit F 700'000.-, conformément à la loi sur les eaux, qui sera comptabilisée sous la rubrique n°7206.6322,
 4. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
 5. De prendre acte que ce crédit ne nécessite pas d'amortissement car les dépenses seront entièrement couvertes par les recettes provenant du FIA.
Le cas échéant d'amortir les dépenses non couvertes par les recettes provenant du FIA au moyen de 40 annuités, sous la rubrique n° 7206.33003, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022,
 6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence du crédit total, afin de permettre la réalisation de ces travaux.
-

10. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de F 340'000.- (TTC) destiné aux travaux préalables en lien avec le développement du quartier de Champ-du-Château,

M. LE PRESIDENT transmet la parole à M. ANKLIN qui rapporte pour la commission d'Aménagement qui a préavisé cet objet « starter » favorablement à l'unanimité. Il est important de voter relativement rapidement ce crédit étant entendu qu'il conditionne la suite du projet.

M. LE MAIRE confirme l'importance de ce montant « clé de contact ». Il s'agira de savoir précisément comment seront réparties les charges entre les divers intervenants avant un vote de crédit total qui, à l'heure actuelle, est estimé entre F 2'500'000.- et F 3'000'000.-. Le vote interviendra probablement à fin 2019 ou début 2020.

M. LE PRESIDENT, ne constatant aucune demande de prise de parole, donne lecture du projet de délibération et le soumet au vote :

16 oui, c'est l'unanimité

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de F 340'000.- (TTC) destiné aux travaux préalables en lien avec le développement du quartier de Champ-du-Château

Séance du Conseil municipal du mardi 5 février 2019

vu la loi générale des zones de développement et son règlement d'application,

vu les statuts du fonds intercommunal d'équipement et son règlement,

vu le Plan localisé de quartier (PLQ) Champ-du-Château n°29902-506 adopté par le Conseil d'Etat le 11 janvier 2017,

vu le dépôt du dossier d'autorisation de construire enregistré sous le DD 111874/1 en date du 31 août 2018,

vu le futur développement du quartier Champ-du-Château,

vu le début estimé des travaux préparatoires en 2019,

vu que les aménagements seront à la fin de la réalisation, propriété de la commune de Bellevue,

vu le mandat confié au bureau d'ingénieur civil SGI Ingénierie SA, par le Conseil administratif, pour l'étude des aménagements,

vu le coût estimatif total établi par le bureau d'ingénieur civil SGI Ingénierie SA d'un montant de F 340'000.-,

vu la demande de financement qui sera déposée par la commune au Fonds intercommunal d'équipement (FIE) pour les travaux d'équipement précités, qui peut les financer à concurrence de 75% de leurs coûts plafonnés aux montants du standard de référence de F 700.- TTC par m² de voie de communication publique pour leur réalisation, leur adaptation et leur modification, soit un total de F 250'000.-,

vu le préavis favorable des commissions Aménagement et Bâtiments et travaux publics lors de la séance du lundi 26 novembre 2018,

vu le préavis favorable de la commission Finances et administration communale lors de la séance du lundi 3 décembre 2018,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 16 oui, c'est l'unanimité

1. De réaliser les travaux préparatoires en lien avec le développement du futur quartier de Champ-du-Château,
2. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de F 340'000.- (TTC) destiné à la réalisation de ces travaux,

3. De solliciter une participation des promoteurs privés aux aménagements de circulations intérieures
 4. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
 5. D'amortir la dépense nette de F 340'000.- sous déduction de la rétrocession obtenue du fonds intercommunal d'équipement (FIE), soit F 250'000.-, au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023,
 6. D'autoriser le conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence maximum du crédit brut afin de permettre l'exécution de ces travaux.
-

M. LE MAIRE remercie l'assemblée pour le vote de ces trois objets concernant Champ-du-Château.

11. Délibération relative à la modification des statuts et du règlement de la Fondation de la Commune de Bellevue pour la construction et la gestion de Logements (FLB).

M. LE PRESIDENT transmet la parole à M. ANKLIN qui n'a pas beaucoup de choses à dire si ce n'est son interrogation sur le bien-fondé de modifier le règlement et les statuts. Il laisse M. TASCHINI s'exprimer à ce sujet.

M. TASCHINI indique que la disposition en question, au sujet de la qualité de membre du bureau de Fondation du représentant de la mairie, fait partie des statuts d'autres instances similaires situées sur le Canton de Genève. La procédure est effectivement longue et laborieuse car, aussi infime soit-elle, chaque modification impose une adoption de la Fondation, du Conseil municipal, du Conseil d'Etat puis finalement du Grand Conseil. Dans la mesure où cette disposition est prévue dans des Fondation analogues d'autres communes, il a semblé adapté de la prévoir ici aussi pour celle de la commune Bellevue. Il ouvre la porte au fait que, pour une modification aussi mineure, cela pourrait faire l'objet d'une modification réglementaire au lieu de statutaire. Il suggère, pour des questions de cohérence, d'adopter le texte tel que proposé.

M. ANKLIN est interpellé par la lourdeur de la procédure pour une modification si peu sensible.

M. RÜEGSEGGER ne voit pas la nécessité de ce changement puisque jusqu'ici cela n'a pas posé de problème, la Fondation étant une émanation de la Commune. Là où un problème pourrait se poser, c'est que le membre de l'Exécutif ne veuille pas faire partie du bureau de Fondation. La voie réglementaire devrait suffire pour trancher cette question. S'agissant de l'article 20 du règlement, il dit ne pas comprendre pourquoi cette disposition apparaît ici ce à quoi M. TASCHINI rappelle que les modifications réglementaires sont également du ressort du Conseil municipal. Dès lors, M. RÜEGSEGGER propose de basculer tous les changements proposés dans le règlement.

Mme HURNY confirme que cette proposition lui semble adéquate.

M. TASCHINI propose de se renseigner auprès du service de la surveillance des communes. Il s'agit d'atteindre l'objectif et la forme, tant qu'elle est conforme, lui importe peu. Il rappelle que des modifications mineures sont ponctuellement passées devant le Grand Conseil mais concède que la lourdeur et le coût du processus sont disproportionnés. Cela permettrait peut-être à l'Etat de se rendre compte de ce qu'il impose à certaines instances.

M. ANKLIN estime qu'il faut éviter tant que possible de surcharger le Grand Conseil, le Conseil d'Etat et leurs administrations d'objets qui ne permettent pas de s'atteler aux sujets de fond.

M. RÜEGSEGGER, après vérification, confirme qu'il est de la compétence du Conseil municipal d'adopter ledit règlement mais s'étonne que la version mise à disposition n'en fasse pas mention.

M. TASCHINI pense qu'il a été soumis à l'époque et propose, au lieu de tergiverser, de retirer l'objet.

M. LE PRESIDENT soumet au vote la proposition de renvoi de cet objet à la prochaine séance :

16 oui, c'est l'unanimité

Le Conseil administratif renvoie l'objet.

12. Stratégie relative au futur des bâtiments des parcelles Gitana,

M. LE PRESIDENT transmet la parole à M. LE MAIRE qui rappelle que la signature mettant fin au droit distinct et permanent de superficie sur le bâtiment de l'auberge Gitana est prévue dans quelques jours. Cela marquera le début de la maîtrise totale des parcelles Gitana par la commune de Bellevue. La commission Aménagement élargie à Bâtiments et travaux publics a été claire sur le sujet, elle soutient le concours sur le fond mais demande à avoir de la matière pour le nourrir. Il laisse la parole aux membres du Conseil municipal avant de donner l'avis du Conseil administratif.

M. ANKLIN prend la parole successivement en tant que Président de la commission d'aménagement et à titre personnel. Il confirme qu'avant de lancer un concours, il faut avoir un programme. Il résume les trois approches possibles qui, dans tous les cas, aboutiront à un cahier des charges :

- laisser le Conseil administratif et l'administration communale définir les besoins et lancer un concours – proposition qu'il ne soutient personnellement pas ;
- consultation de toutes les commissions en fonction de leur domaine de compétence, avec une grande difficulté à la fin, celle de trouver un consensus – proposition soutenue par plusieurs personnes ;
- constituer une commission ad hoc avec une propension consultative, à l'instar des instances du développement durable – proposition qu'il privilégie.

M. BASCHY rappelle que la demande de la commission était claire : avoir un cahier des charges avant d'entrer dans quelle que procédure que ce soit. Le groupe PLR soutient la proposition de BDA, soutenue par le PDC.

Plusieurs pistes sont envisagées pour tenter de trouver une stratégie et notamment une consultation participative. Un examen commission après commission est cité mais rapidement écarté pour une question de rationalisation. L'élément du temps à disposition est également source de débat, puisque la fin de la Législature se fait passablement proche et qu'il s'agit de choisir soit de ne rien faire d'ici là et de laisser la nouvelle Législature plancher sur le sujet, soit de préparer le terrain au plus vite et de manière la plus réfléchie possible. C'est cette seconde solution qui est finalement retenue. L'échéance de 2022 et la réalisation de nombreux logements supplémentaires sont mentionnées. Ces contraintes ont une influence indirecte sur les locaux puisqu'il s'agira d'en adapter un certain nombre aux besoins futurs et, pourquoi pas, de procéder à des rocades (sur le plan parascolaire notamment, mais pas au niveau scolaire). Un bref rétroplanning permet de mettre en évidence qu'un cahier des charges doit être prêt à l'automne. L'état des bâtiments à Gitana et plus spécifiquement de l'auberge et de ses installations vont nécessiter des investissements à court terme. Il faut être conscient du fait que plus on repousse l'échéance, plus on prend le risque de devoir investir dans des installations qui ne dureront pas. L'objectif initial et immédiat qui consistait à ne pas se retrouver dans cette zone avec des bâtiments vides et abandonnés est rappelé à tous et est rempli à satisfaction.

M. BASCHY propose de lever la séance afin que les membres des partis politiques puissent parler de la situation ce à quoi l'ensemble du Conseil municipal adhère. Aussi, M. LE PRESIDENT lève temporairement la séance à 22h12.

A 22h24, M. LE PRESIDENT proclame la séance à nouveau ouverte. M. BASCHY prend la parole au nom du groupe PLR et fait la proposition d'une commission élargie. Les discussions qui s'en suivent permettent de convenir des détails et plus particulièrement de sa composition : un représentant de chaque groupe politique et de chaque commission selon la répartition issue des urnes en début de Législature. Chaque instance se doit de déterminer qui sera son représentant.

Deux commissions ne se réunissent pas d'ici à la prochaine séance du Conseil municipal, à savoir la commission sociale et la sécurité. Il est convenu que leur Président respectif décidera de convoquer ou de consulter les membres concernés via M. le Secrétaire du Conseil municipal.

M. LE PRESIDENT résume la proposition relative à la stratégie à savoir que l'on constituera formellement à la prochaine séance du Conseil municipal une commission ad hoc constituée de 9 membres dont un membre de chacune des six commissions permanentes (désigné par ses membres) et un membre de chaque parti politique. Le bureau du Conseil municipal officiera comme arbitre. Il s'agira par conséquent de donner réponse avant sa prochaine réunion qui se déroulera le 5 mars, en vue de la séance du Conseil municipal du 12 mars lors de laquelle une décision formelle sera prise. M. LE PRESIDENT soumet cette proposition au vote de principe :

15 oui, 1 non et 0 abstention

13. Démolition des bâtiments sis route de Lausanne 316 et 318,

M. LE PRESIDENT transmet la parole à M. LE MAIRE qui précise que l'autorisation de démolir a été délivrée le 21 août 2018. Elle est valable 2 ans et renouvelable 2 ans. Il souhaitait mettre ce point à l'ordre du jour afin de bien informer tout le monde et d'ouvrir une opportunité de point de vue différente de la situation. En effet, en détruisant les bâtiments qui sont déjà destinés à être détruits, cela permettrait de se rendre compte du potentiel de volume. Il termine son intervention en soulignant que c'est bel et bien le Conseil municipal qui déclenchera la démolition des bâtiments.

M. ANKLIN relate une discussion qui a eu lieu au sein du groupe BDA qui estime dommageable le fait de détruire alors que les lieux sont occupés par des locataires d'une part et par l'escape game de l'association Tous en jeux d'autre part. En rasant, il faudra aménager quelque chose temporairement ce qui n'est pas souhaitable.

M. BASCHY soutient cette intervention estimant qu'il n'y a rien de plus moche qu'un mur qui garde les stigmates d'une démolition adjacente.

M. LE PRESIDENT prend acte de cette communication et passe à la suite de l'ordre du jour.

14. **Résolutions, motions, questions, propositions individuelles,**

M. LE PRESIDENT donne la parole à Mme HURNY qui rapporte des bruits de village qui mentionnent le projet de développement d'une nouvelle crèche, Elle s'en étonne, n'ayant pas été mise au courant dans le cadre de son mandat politique et demande des éclaircissements.

M. VIRET rappelle qu'aucune commission, ni même le Conseil municipal ou le Conseil administratif n'ont pris de décisions en ce sens. Les promoteurs de Champ-du-Château tentent de trouver des soutiens pour monter une crèche privée.

Mme HURNY demande en quoi une crèche privée doit être soutenue par les communes.

M. VIRET répond qu'elles ne doivent en rien donner un soutien mais elles pourraient le faire, c'est donc une décision purement politique.

Cette réponse convient à Mme HURNY, bien qu'elle ait été surprise de revoir ce sujet sur la table alors que la question lui semblait avoir été réglée.

M. LE MAIRE donne quelques précisions suite aux rencontres que le Conseil administratif avait eues avec les associés qui n'avaient pas l'intention de développer une crèche. Entre temps, une prise de contact a été entreprise via le groupement de la crèche et pop e poppa. Cette dernière ne se lancerait dans le projet qu'avec le soutien des communes.

M. VIRET précise que les projections actuelles prévoient une crèche à 55 places dont 20 occupées au minimum par les communes.

Mme CLIVAZ BEETSCHEN demande au sujet des tags sur la commune si le contrat d'entretien est toujours valable car il y a de nombreux tags notamment au chemin de la Glaise, à proximité de la gare des Tuileries.

M. LE MAIRE prend la parole et indique qu'une réponse sera formulée pour la prochaine séance du Conseil municipal.

M. RUEGSEGGER revient sur l'information selon laquelle le mandat de sécurité a été donné à Python sécurité. Il y a eu récemment des cambriolages au coin de terre et selon les dires des copropriétaires de ce quartier, les tournées sont bien moins visibles.

M. TASCHINI confirme que des tournées sont organisées et que des rapports sont reçus en Mairie. Il fera le nécessaire pour que le mandataire soit plus attentif dans cette zone de la commune.

15. **Proposition du Conseil administratif,**

M. LE PRESIDENT demande aux membres de l'Exécutif s'ils ont des propositions à formuler ce à quoi M. LE MAIRE répond par la négative.

16. Divers.

M. LE PRESIDENT donne la parole à M. RUEGSEGGER qui indique avoir déposé sur la place du Président, il y a quelques instants, une lettre, sa démission du Conseil municipal.

M. TASCHINI indique que la commune de Genthod a voté ce soir en faveur de la création de la fondation Pré-Bois.

M. LE MAIRE revient sur le sujet du parking à forains au chemin des Chânats pour lequel l'Etat mettra tout en œuvre pour passer en force le projet même si la commune est fermement remontée. En contrepartie – et c'est une information toute fraîche – la cession gratuite à la commune de la parcelle n°3841, située à l'angle des chemins de la Roselière et des Tuileries, pourrait être sérieusement envisagée. Elle est inscrite au bilan de l'Etat pour un montant d'environ F 700'000.- et a récemment passé à F 180'000.-. Ce n'est pas l'objectif initial mais au moins la commune obtiendrait ainsi une compensation.

M. TASCHINI précise que l'intention initiale consistait à récupérer la parcelle du Vengeron mais qu'elle est à l'actif de l'Etat pour F 8'700'000.- et qu'elle n'allait dès lors pas être cédée dans ces conditions.

M. ANKLIN rappelle qu'environ 3'000 mètres carrés ont été rachetés à Gitana pour F 3'000'000.-. Ici, il s'agit d'une surface bien supérieure, ce à quoi M. TASCHINI rétorque que ce terrain est inconstructible. M. ANKLIN estime néanmoins que la reprise de ce terrain aurait été une grave erreur car toutes les charges d'entretien seraient à charge de la Commune pour ne rien pouvoir faire de cette surface *in fine*. Cela aurait consisté à faire un cadeau à l'Etat.

M. VIRET précise que, dès le moment où le parking pour forains est imposé, il s'agit de trouver une juste compensation pour la commune.

M. ANKLIN estime que l'enjeu en la matière est l'échange route de Colovrex et de Collex avec, à la clé, des millions de francs d'investissement pris à la charge du canton au lieu de la commune.

Le Conseil administratif confirme en chœur qu'à ce sujet, l'ouvrage est sur le métier.

M. FAVRE revient sur la route de Colovrex et estime que les camions cumulés par les différents projets dans le secteur vont engendrer un trafic dense et nuisible.

M. ANKLIN rappelle qu'une loi sur la mobilité douce a été votée et qu'elle est assortie de crédits d'investissement. Le Canton peine à réaliser ces crédits car il ne peut le faire que sur des routes cantonales. L'aménagement serait donc réalisable.

M. VIRET indique que lors de la rencontre avec M. DAL BUSCO, Conseiller d'Etat, l'échange a été la première hypothèse retenue mais la convention reste à être formalisée et les pourparlers sont en cours.

M. TASCHINI relève que la question de l'équité de traitement entre les différentes communes est un élément pris en compte par l'Etat et que certaines autres communes ont aussi ce genre de velléités. Il pense avoir ressenti quelques réticences à cet échange. Il reste dubitatif.

M. ANKLIN souligne que la logique des réseaux primaires et secondaires n'est pas respectée et qu'il s'agirait de l'indiquer fermement aux autorités cantonales et M. VIRET de répondre qu'un certain nombre de courriers ont déjà été faits en ce sens.

Des tickets gratuits de sortie au parking souterrain Gitana sont disponibles auprès de M. le secrétaire du Conseil municipal. Un dossier de naturalisation devant être préavisé, M. LE PRESIDENT remercie la presse et le public en les invitant à sortir afin que l'assemblée puisse statuer à huis-clos.

17. Naturalisations ordinaires, huis clos,

Un dossier traité par le Conseil municipal.

M. LE PRESIDENT lève la séance à 23h06

Ami 19.02.19

Frédéric LUYET
Président

Aurélien MATTI
Secrétaire

Anne-Catherine HURNY
Vice-présidente